

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES MINISTRES ONT PRÉSENTÉ DE NOUVELLES POSSIBILITÉS DE CAPACITÉS MILITAIRES CONJOINTES POUR PALLIER LA FRAGMENTATION DU PAYSAGE EUROPÉEN DE LA DÉFENSE

Bruxelles, le 20 novembre 2020. **Le tout premier état des lieux du paysage européen de la défense, le rapport de l'examen annuel coordonné en matière de défense (EACD), recense des pistes importantes pour la coopération européenne en matière de défense, en énumérant 55 nouvelles possibilités, pour les pays, de développer ensemble leurs capacités de défense. Il recommande six capacités de nouvelle génération à fort impact en tant que domaines prioritaires des efforts européens conjoints en matière de développement. L'analyse conclut également que le paysage européen de la défense se caractérise par une fragmentation élevée et un faible niveau d'investissement dans la coopération.**

L'Agence européenne de défense (AED) a présenté aujourd'hui aux ministres de la défense de l'AED le premier rapport de l'EACD élaboré en étroite coordination avec le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et l'État-major de l'UE (EMUE) au cours des 12 derniers mois.

Josep Borrell, chef de l'Agence, haut représentant et vice-président, a déclaré: *«Pour la première fois, nous disposons d'une vue d'ensemble unique des efforts déployés par les 26 États membres de l'AED en matière de planification de la défense nationale et de développement des capacités. C'est le résultat d'un dialogue approfondi avec les planificateurs nationaux en matière de défense au niveau de l'UE. Elle présente aux États membres des domaines dans lesquels il existe un grand potentiel de coopération européenne en matière de défense, en fournissant aux forces des États membres des équipements modernes et en améliorant leur interopérabilité, y compris dans le cadre des missions et opérations de PSDC».*

PRÉPARER L'AVENIR ENSEMBLE

Sur la base de la planification au sein de chaque État membre et des dialogues menés avec les planificateurs nationaux en matière de défense, le rapport recense clairement les possibilités de coopération multinationale, et a identifié 55 possibilités dans tous les domaines militaires: Opérations terrestres (17); Opérations aériennes (14); Opérations maritimes (12); Cyberespace (3); Espace (4) et Opérations conjointes et Facilitation (5). Le rapport conclut que nombre d'entre elles sont susceptibles d'avoir une incidence importante sur le paysage européen en termes de capacités, d'apporter des avantages opérationnels et de soutenir l'autonomie stratégique de l'UE. Il recommande également 56 possibilités de collaboration supplémentaires afférentes en matière de recherche & technologie (R & T). Les États membres ont approuvé les recommandations du cycle de l'EACD lors de la réunion du comité directeur ministériel de l'AED de ce jour.

Le rapport recense six capacités de nouvelle génération en tant que domaines prioritaires sur lesquels les États membres doivent concentrer leurs efforts en matière de capacités, étant donné que ces

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

domaines sont hautement susceptibles de stimuler les performances opérationnelles de l'UE et de ses États membres à court et à moyen terme, tout en garantissant un savoir-faire industriel. Ces domaines sont considérés comme ayant un bon potentiel de traitement par le biais de la coopération, sur la base des considérations des États membres eux-mêmes, et permettraient une large participation des nations au niveau des systèmes et des sous-systèmes. Les six domaines prioritaires sont les suivants:

Char de combat principal (MBT) — L'EACD recommande le développement et l'acquisition conjoints d'un MBT de nouvelle génération sur le long terme (mise en service au milieu des années 2030), ainsi que la modernisation et la mise à niveau conjointes des capacités existantes à court terme. Si les États membres coopèrent pour la mise à niveau ou collaborent dans le cadre de l'introduction de nouveaux matériels, une réduction de 30 % des types et des variantes pourra être obtenue d'ici au milieu des années 2030. Onze pays ont exprimé leur intérêt pour la poursuite de la coopération.

Engin de surface européen de catégorie patrouille — L'EACD recommande de remplacer les patrouilleurs côtiers et du large au cours de la prochaine décennie et d'élaborer une approche à l'échelle de l'UE pour les plateformes navales modulaires. Des possibilités de coopération en matière d'achats publics conjoints d'équipements disponibles dans le commerce, de logistique commune pour des navires similaires et de futures exigences fonctionnelles communes ont été identifiées, 7 États membres ayant manifesté leur intérêt pour la coopération.

Systèmes fantassins — L'EACD recommande de moderniser les systèmes fantassins par l'acquisition conjointe à court terme de systèmes existants, associée à l'harmonisation des exigences et à la mise en place d'un groupe d'utilisateurs pour des formations et exercices virtuels conjoints utilisant des outils informatiques communs. À long terme, il recommande de développer une architecture commune d'ici au milieu des années 2020 pour tous les sous-systèmes utilisant des technologies de pointe. Dix pays ont exprimé leur intérêt pour la poursuite de la coopération.

Lutte contre les systèmes aériens sans pilote (UAS) / les dénis d'accès et interdictions de zone — L'EACD recommande de développer une capacité européenne de lutte contre les systèmes aériens sans pilote (UAS) afin d'améliorer la protection des forces, et de contribuer à l'établissement d'une norme européenne en matière de déni d'accès et d'interdiction de zone (A2/AD). L'EACD conclut que les approches européennes en matière de capacités dans le domaine A2/AD se trouvent clairement à la croisée des chemins, ce qui signifie que si la capacité n'est pas développée de manière collaborative, elle ne sera pas développée pour les forces européennes.

Défense spatiale — L'EACD recommande d'élaborer une approche européenne en matière de défense spatiale afin d'améliorer l'accès aux services spatiaux et la protection des biens dans l'espace. Dans ce domaine opérationnel émergent, une collaboration accrue contribuerait à une plus grande participation des ministères de la défense et à la reconnaissance des besoins militaires dans les programmes spatiaux plus vastes menés au niveau de l'UE.

Renforcement de la mobilité militaire — L'EACD recommande une participation plus active de tous les États membres aux programmes de mobilité militaire, notamment aux transports aériens et

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

maritimes, aux installations logistiques et au renforcement de la résilience des systèmes et processus informatiques connexes dans des conditions de guerre hybride, d'ici au milieu des années 2020.

LE PAYSAGE EUROPEEN DE LA DEFENSE

Le rapport constate que le paysage européen de la défense se caractérise par une fragmentation, une incohérence et une baisse des dépenses consacrées à la coopération en matière de défense bien en deçà des critères de référence communs convenus. Cela comprend le développement des capacités militaires, les efforts de R & T, le soutien à l'industrie de la défense et les aspects opérationnels. Il conclut que des efforts constants seront nécessaires sur une longue période en matière de dépenses, de planification et de coopération dans le domaine de la défense afin de remédier à une fragmentation coûteuse et de tirer parti des synergies et du renforcement de l'interopérabilité militaire. En outre, l'analyse de l'EACD conclut que:

- la grande diversité des types d'équipements militaires et les différents niveaux de modernisation et d'interopérabilité sont à l'origine de la fragmentation et du manque de cohérence du paysage européen. Cette situation a une incidence négative sur la capacité des forces des États membres à travailler ensemble de manière efficace.
- l'engagement en faveur des missions et opérations de PSDC est très faible, avec de fortes disparités entre les États membres en ce qui concerne les cadres d'engagement et l'effort opérationnel global.
- les domaines de coopération recensés dans le cadre de l'EACD apporteraient des avantages considérables s'agissant de répondre aux priorités nationales déclarées par les États membres, en raison de l'adéquation de leur planification et de leurs intérêts. Au fil du temps, il en résulterait un avantage opérationnel considérable, en particulier lorsque les États membres déploient et exploitent ensemble leurs forces.

FAIRE PROGRESSER LA COOPÉRATION

L'EACD peut donner lieu à de nouveaux projets de coopération lancés par les États membres sous différents formats - dans le cadre de la CSP, au sein de l'AED ou dans d'autres cadres bilatéraux ou multinationaux - s'ils choisissent de les développer. Le rapport complet et ses conclusions ont été diffusés auprès des États membres.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NOTES AUX EDITEURS

- 1) [Le communiqué de presse est disponible dans 23 langues de l'UE](#)
- 2) [Fiche d'information contenant de plus amples renseignements sur les 6 domaines prioritaires recommandés par l'EACD](#)
- 3) [Le rapport de l'EACD, comprenant son résumé, est disponible ici](#)
- 4) [Vidéo d'explication du fonctionnement de l'EACD](#)
- 5) [Bulletin d'actualités en ligne sur le comité directeur de l'AED](#)
- 6) Les 26 États membres participants de l'AED et de l'EACD sont l'ensemble des 27 États membres de l'UE, à l'exception du Danemark.
- 7) L'Agence européenne de défense (AED), la plateforme de coopération européenne en matière de défense:
 - i. Créée en 2004 pour soutenir et faciliter la coopération en matière de défense en Europe, l'AED est devenue le lieu où les pays souhaitant développer leurs capacités de défense de manière collaborative peuvent concrétiser cette volonté.
 - ii. L'expertise et les activités de l'AED couvrent tout le spectre de la coopération: de l'harmonisation des exigences à la fourniture de capacités opérationnelles; de la recherche & technologie (R & T) et de l'innovation au développement de démonstrateurs technologiques; et de la formation et des exercices à l'appui aux opérations de PSDC.
 - iii. L'AED collabore également de manière étroite avec l'industrie européenne de l'armement afin de renforcer la base industrielle et technologique de défense européenne et de contribuer à améliorer la solidité et la compétitivité de cette industrie.
 - iv. Le rôle et l'influence de l'Agence n'ont cessé de croître, notamment depuis la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE (2016), qui a également conduit les États membres à renforcer la mission de l'Agence en 2017.
- 8) Suivez # EUdefence sur les médias sociaux pour en savoir plus et consultez notre site web www.eda.europa.eu.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONTACTS PRESSE AED

Elisabeth SCHOEFFMANN

Directrice des médias et de la communication

Tél.: +32 470 87 01 65

Paul QUINN

Responsable des médias et de la communication

Tél.: +32 2 504 28 24